



L'AAH apres 62 ans

Par albert78

Bonjour,
je vous remercie de m'aider de voir clair.
j'ai 65 ans,j'ai des difficultés de trouver du travail.
je ne suis pas encore à la retraite j'attends 67 ans.
la MDPH m'a accordé l'aah de 3 ans pour un handicap
entre 50% et 80% d'handicap.
la CAF m'a refusé l'allocation avec le motif:
j'ai plus de 62 ans et je n'ai pas 80% d'handicap.
je suis perdu!.

Par Isadore

Bonjour,

L'AAH n'est en effet plus attribuée après 62 ans, sauf taux d'incapacité supérieur à 80 %.

Pourquoi ne pas partir en retraite dès maintenant ? Vous ne remplissez pas les conditions pour un départ à 62 ans à taux plein ? Votre incapacité supérieure à 50 % n'est pas permanente ?
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14044>

Par albert78

Rebonjour,
je vous remercie de votre réponse,
la MDPH accordé la pension pour un handicap
entre 50% et 80% handicap,et pour un age plus 62 ans
à condition que la personne a des difficultés de trouver du travail, la mdph sait bien les conditions.

Par Isadore

Dans ce cas, essayez de vous renseigner auprès de la MDPH savoir s'il y a un cas particulier. Personnellement, je ne le connais pas s'il existe. La loi dit que vous avez dépassé l'âge limite pour percevoir l'AAH :
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042920125]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042920125[url]

Je ne vois vraiment pas comment vous pourriez toucher l'AAH avec un taux d'incapacité inférieur à 80 % à plus de 62 ans. La CAF applique les textes de loi.